

Journal du Personnel SPECA • HEBDO

SPECA-HEBDO • Volume 29 / Numéro 6 • Vendredi 17 octobre 2008

www.speca.ca.edu

CHANGEMENT DE DATE

Formation sur la procédure d'animation d'assemblées délibérantes

Compte tenu du changement d'échéancier prévu pour la distribution des tâches. Robert Arpin et Jean Karam vous invitent à les suivre dans la procédure d'animation d'assemblées

**le jeudi 30 octobre à 14h15
au local C-4305**

La proposition d'une session de formation sur les différents guides de procédure des assemblées délibérantes (code Morin – code CSN – code UdeM) est aussi une occasion de rencontre entre des nouveaux enseignants soucieux du fonctionnement démocratique de leurs assemblées et curieux de l'histoire des grands moments qui ont marqué la vie du collègue et des plus anciens enseignants préoccupés par leur relève et la responsabilité de laisser derrière eux une terre fertile. Ce sera aussi le lieu de discussion des différents fonctionnements observés dans les départements. Il y a des codes de procédures, mais aussi des aménagements pour ne pas dire des accommodements locaux.

Depuis l'envoi de l'invitation par courriel, nous avons reçu une vingtaine de réponses, mais nous voudrions savoir approximativement le nombre de personnes qui seraient intéressées pour éventuellement choisir un local plus vaste que celui qui est annoncé.

Pour nous rejoindre, envoyez un courriel, avant le 30 octobre à : robert.arpin@collegeahuntsic.qc.ca

Inscription dépouillement de l'ARBRE DE NOËL

du samedi 13 décembre 2008

Vous avez jusqu'au **LUNDI 3 NOVEMBRE 2008**
pour inscrire vos enfants et petits-enfants



PARTY AUTOMNAL

vendredi 7 novembre 2008

de 18h à 1h

à la cafétéria du bloc G

AU MENU :

Huîtres fraîches, huîtres frites et soupe aux huîtres
Brochettes (de chez Adonis), saucisses, riz,
salade, fromages et desserts

Bière, vin et musique jusqu'aux petites heures
Inscription obligatoire avant le lundi 3 novembre

COÛT : 15\$

... SOMMAIRE ...

- Valoriser la profession enseignante. Un chantier prioritaire 2
- Échec des négociations du cycle de Doha à Genève 3

Valoriser la profession enseignante

Un chantier prioritaire

Depuis plus d'un an, le dossier de la valorisation de la profession enseignante au collégial occupe une part importante de l'action syndicale. Et pour cause! Que nous amorçons notre carrière au collégial ou que nous ayons vécu les profondes mutations des quinze dernières années, nous faisons face quotidiennement à la lourdeur de notre tâche ainsi qu'à la dévalorisation de notre profession. Devant ces préoccupations, partagées par l'ensemble des enseignantes et enseignants à travers le réseau, les trois fédérations syndicales, soit la Fédération autonome du collégial (FAC), la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) et la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), ont choisi de collaborer à un vaste chantier visant l'amélioration de la condition enseignante au collégial.

Retour sur les travaux en comité paritaire

Lors de la dernière période de négociation, les trois fédérations avaient fait de l'amélioration de la tâche enseignante leur priorité. Après deux années de discussions stériles, le gouvernement a décrété nos conditions de travail. Dans l'entente de principe qu'elles ont acceptée sous la contrainte, la FEC-CSQ et la FNEEQ-CSN ont obtenu du Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) la mise en place d'un comité paritaire ayant comme mandat « d'analyser la pratique actuelle de la profession enseignante [...] notamment les paramètres de la charge individuelle ». Dans le cadre des dispositions de leurs conventions collectives respectives, ces deux fédérations ont amorcé alors une discussion pour clarifier les perspectives d'un travail commun.

En février 2007, invitée par le CPNC, avec l'accord des deux autres fédérations syndicales, la FAC s'est jointe aux travaux de ce comité, sans remettre en question le travail qu'il avait effectué jusqu'à ce jour. C'est alors que les trois fédérations ont commencé à unir leurs efforts en vue de produire, avec le CPNC, une analyse commune de la situation.

Au cours de l'automne 2007, les deux parties, syndicale et patronale, ont convenu d'une validation du premier projet de document auprès du personnel enseignant de tout le réseau et auprès des directions des collèges. Cet important exercice a permis au comité paritaire de parachever son rapport, rendu public au début du printemps 2008. Ce calendrier de travail serré représentait tout un défi, qui visait la participation la plus large afin de réunir les conditions d'une mobilisation nécessaire, auprès des instances politiques, pour la valorisation de la profession enseignante.

Le rapport « Enseigner au collégial... Portrait de la profession », que vous avez reçu à la fin de la dernière session ou que la direction de votre collège vous transmettra avec la présente rentrée, constitue « un effort conjoint visant à alimenter la réflexion sur la pratique de la profession enseignante, sur sa complexité, ses caractéristiques et ses exigences¹ ». Ce document n'est pas une nouvelle convention collective ou un document légal que certains pourraient invoquer pour contraindre des enseignantes ou des enseignants à réaliser des tâches additionnelles.

Parallèlement aux travaux du comité paritaire, les délégués et déléguées des 59 syndicats membres des trois fédérations se sont rencontrés en février 2008. En plus d'adopter un important plaidoyer pour la valorisation de la profession enseignante au collégial, ils ont entériné un plan d'action comprenant, entre autres, une importante opération auprès des conseils d'administration de chaque cégep. L'action du 6 octobre prochain vise, de manière synchronisée et dans la foulée d'une dénonciation de la répartition des sommes des transferts fédéraux dévolues au collégial, à mettre sur la place publique, et pour tous les intervenants du réseau, les enjeux de la profession enseignante au collégial.

Source : Profession enseignante : bulletin no 6 – le lundi 22 septembre 2008.

¹ Enseigner au collégial... Portrait de la profession. Étude du comité paritaire, mars 2008, page 5.

Comité École Société FNEEQ

Échec des négociations du cycle de Doha à Genève

Une pause dans la marchandisation de l'éducation ?

En juillet dernier à Genève, les négociations en vue de relancer le cycle de Doha à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) échouent. Les États ne parviennent pas à s'entendre sur la question vitale de l'agriculture. Le désaccord se maintient entre l'Europe et les États-Unis d'une part, qui tiennent à préserver leur agriculture largement subventionnée, et des pays émergents, qui cherchent à intégrer leur agro-industrie dans un marché mondial ouvert et déréglementé. Avec cette nouvelle suspension du cycle de Doha, peut-on espérer que les négociations en vue de libéraliser à grande échelle le secteur de l'éducation soient enfin neutralisées?

Tant le secteur des services en général que celui de l'éducation en particulier restent des points de mire pour les négociateurs de l'OMC. Dès qu'il y a relance des négociations, les jeux de coulisses s'activent et les pressions se font fermes pour que le plus grand nombre d'engagements soient pris.

Lors des dernières négociations à Genève, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se sont montrées particulièrement actives pour ouvrir leur secteur de l'éducation à la concurrence étrangère. Selon David Robinson, consultant de l'Internationale de l'éducation (IE) pour les questions commerciales : « Les prétendues entraves aux échanges dans le secteur des services de l'éducation que ces pays veulent lever ou atténuer incluent des mesures telles que l'obligation de recruter le personnel local ou des restrictions en ce qui concerne le nombre d'écoles étrangères ». Ces pays et tous les autres souhaitant une plus grande libéralisation des services se sont cependant heurtés au groupe formé par Cuba, le Venezuela, la Bolivie et le Nicaragua, partisans de l'exclusion des services publics essentiels – dont l'éducation – des négociations.

L'échec des négociations de juillet dernier à l'OMC bloque toute avancée des libéralisations envisagées dans

le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Le climat de tension et les désaccords profonds qui ont marqué la rencontre de Genève ne permettent pas d'envisager une reprise rapide des négociations à l'OMC. Certains observateurs prévoient même l'enterrement définitif de ce « cycle du développement », conçu en fait à l'avantage des pays les plus prospères.

Les accords bilatéraux à la rescousse

Faut-il donc se réjouir de voir l'éducation échapper enfin aux marchands, pour lesquels l'AGCS demeurerait le cadre rêvé, leur offrant l'accès à d'immenses marchés ? Certes, les échecs successifs de l'OMC viennent sérieusement entraver le plan initial esquissé lors de la fondation de cette organisation. Et la vision d'une éducation largement marchandisée — avec un marché international des écoles, des tests, et une circulation sans restriction des enseignantes et des enseignants qui se livrent une concurrence — semble s'éloigner un peu plus de nous.

La suspension des négociations dans le cadre de l'AGCS permettra donc de faire une pause dans l'instauration d'une éducation libéralisée, de stopper temporairement des mécanismes qui n'attendaient qu'une entente sur l'agriculture et sur les tarifs douaniers pour se mettre en place. Les échecs à l'OMC n'ont cependant pas entraîné une mise en cause sérieuse des libéralisations dans le domaine de services. L'immense toile des négociations entreprises à l'OMC a favorisé la création de nombreux réseaux, ce qui permet aux projets soumis de trouver de nouveaux canaux pour se transmettre.

Le débouché le plus évident semble être les accords bilatéraux qui se négocient à l'échelle de la planète et qui se multiplieront suite aux échecs de l'OMC. Selon Oxfam international, « en 2006, plus de 100 pays en développement se sont engagés dans plus de 67 négociations commerciales bilatérales ou régionales et ont signé plus de 40 traités bila-

❖ ❖ Suite de la page 3

téraux d'investissements. Plus de 250 accords commerciaux régionaux et bilatéraux gouvernent aujourd'hui plus de 30% du commerce mondial». ¹ Le Canada a négocié ou s'apprête à boucler des accords bilatéraux avec le Costa Rica, le Chili, Israël, la Jordanie, le Pérou, la Colombie, la Corée du Sud, la République dominicaine, Singapour et le groupe des quatre de l'Amérique centrale et cherche à mettre sur pied un important accord avec l'Union Européenne. Des accords de type TILMA² se négocient entre les provinces canadiennes, entre autres le Québec et l'Ontario, permettant à des sociétés de poursuivre les gouvernements si ceux-ci adoptent des réglementations qui limitent leurs profits.

Qu'en sera-t-il de l'éducation dans ces accords bilatéraux? Jusqu'à maintenant, ceux-ci ne semblent pas tous contenir des clauses significatives concernant le secteur, le milieu des affaires ayant surtout misé sur l'AGCS. Mais elles demeurent malgré tout présentes dans certaines ententes, et selon David Robinson, se négocient dans des rapports profondément inégalitaires qui opposent des pays très développés à d'autres beaucoup plus fragiles : « Nous l'avons déjà observé dans un certain nombre d'accords bilatéraux récents où des concessions importantes ont été faites dans les services d'éducation. » Par leur ubiquité, leur multiplicité et leur complexité, les accords bilatéraux deviennent beaucoup plus difficiles à surveiller. Ils demandent pourtant une grande vigilance et plus de ressources pour les comprendre dans leur diversité.

Une remise en question nécessaire

Malgré l'échec des négociations à l'OMC, la longue marche en faveur de la privatisation de l'éducation ne semble donc pas véritablement entravée. Plusieurs décisions prises par les gouvernements des pays occidentaux, à l'échelle nationale ou internationale, favorisent la privatisation progressive et l'import/export dans le domaine de l'éducation : par exemple, le recours aux PPP et l'uniformisation des diplômes universitaires. Au Québec, la loi sur la gouvernance, qui permettra l'établissement de nouvelles politiques budgétaires « entrepreneuriales », ouvre la porte à une marchandisation des études supérieures. Ces mesures faciliteraient, par la suite,

la mise en place d'accords commerciaux, qui renforceraient les mécanismes mis en place.

Pourtant, les crises qui se superposent présentement — crise des prêts hypothécaires à risque, crise alimentaire, pétrolière, écologique — devraient nous prédisposer à repenser l'économie et à revoir, une fois pour toutes, le rôle des services publics, donc de l'éducation, dans la société. Les événements actuels confirment la prémonition de l'économiste François Morin, qui affirmait : « Notre village planétaire a besoin d'être reconstruit sur d'autres bases que celles de la financiarisation globale de nos activités économiques. À défaut, c'est toute la société qui risque d'être prise dans le tourbillon des valeurs financières »³.

La trêve provoquée par la suspension des négociations à l'OMC et la gravité des crises économiques qui nous secouent devraient permettre de revenir sur les orientations données à l'éducation ces dernières années, alors qu'on cherchait à satisfaire le marché, sans se préoccuper de ce que pensaient les principaux intéressés, soient les enseignantes et les enseignants et les étudiantes et les étudiants. Aux États-Unis, le candidat à la présidence Barack Obama a fait de l'éducation un de ses thèmes majeurs. Au Québec cependant, bien peu de signaux rassurants nous sont envoyés, alors que notre premier ministre reste toujours un grand défenseur du libre-échange et se propose d'adopter une loi sur la gouvernance à l'encontre des souhaits du milieu universitaire. Suite à toutes les transformations qui nous affectent, il faut donc espérer qu'une large réflexion sur l'éducation et son orientation puisse bientôt se développer au Québec. ■

1 Dans un document intitulé *L'avenir hypothéqué : comment les accords commerciaux et d'investissement conclus entre les pays riches et les pays pauvres sapent le développement*, www.oxfam.org/fr/policy/briefingpapers.

2 Le TILMA est un accord commercial signé entre l'Alberta et la Colombie-Britannique, qui sert maintenant de modèle aux accords interprovinciaux. Il est un puissant instrument de déréglementation et permet à des parties privées de poursuivre les gouvernements si ceux-ci, par des règlements, entravent le commerce, l'investissement ou la mobilité de la main d'œuvre.

3 Dans *Le nouveau mur de l'argent*, Seuil, 2006.